EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

Date de la séance
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice :	29
Présents :	27
Pouvoir :	1
Votants :	28

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet,

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_09

DELIBERATION FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES SALLES

Les tarifs d'utilisation des salles ont été fixés par plusieurs délibérations successives. Afin d'améliorer leur lisibilité, de faciliter leur gestion administrative et de disposer d'un document de référence unique, il apparaît nécessaire de procéder à leur harmonisation et à leur regroupement au sein d'une même délibération.
Par ailleurs, l'évolution des besoins des usagers, la mise en place de nouveaux services conduisent à compléter la grille tarifaire existante par la création de tarifs supplémentaires. Cette actualisation est également l'occasion de procéder à certains ajustements destinés à simplifier l'application des tarifs et leur perception.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire ci-après.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Délibération DEL 20190129_03 fixant la tarification communale de l'ensemble des prestations payantes de la collectivité,
Vu la Décision du Maire DEC 2022_01_05 fixant les tarifs, reçue en Sous-préfecture en date du 25/01/2022,
Vu la délibération DEL 2025_12_09 reçue en Sous-préfecture en date du 19/12/2025 modifiant les tarifs d'utilisation des salles du Pré²
Vu la délibération DEL 2026_01_10 reçue en Sous-préfecture en date du 19/01/2026 fixant les tarifs d'utilisation des espaces commerciaux Place Foch
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

TARIF PRÉFÉRENTIEL ACTUEL (TTC)	TARIF PRÉFÉRENTIEL A COMPTER DU 01/01/2027 (TTC)

ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAL

Ayant son siège social sur la commune.
Visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à promouvoir des activités culturelles, sociales, éducatives, sportives ou environnementales, et à renforcer les liens sociaux.
On entend par ½ journée : 5 heures soit 8h00-13h ; 13h00-18h00 ; 18h00-23h00

Bureau	20€/m²/an	20€/m²/an
Espace de stockage	10€/m²/an	10€/m²/an
Photocopies et impressions Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif	A4 noir et blanc 0.18€/page A4 couleur 0.60€/page A3 noir et blanc 0.36€/page A3 couleur 1.10€/page	A4 noir et blanc 0.18€/page A4 couleur 0.60€/page A3 noir et blanc 0.36€/page A3 couleur 1.10€/page

TARIF PRÉFÉRENTIEL ACTUEL (TTC)				TARIF PRÉFÉRENTIEL A COMPTER DU 01/01/2027 (TTC)		
Ligne téléphonique dédiée	11€/mois			11€/mois		
Accès tisanerie	Inclus			Inclus		
Wifi	Inclus			Inclus		
Ménage partie commune	Inclus			Inclus		
Chauffage, eau, électricité	Inclus			Inclus		
	½ journée	**Journée**	**Forfait Ménage**	**½ journée**	**Journée**	**Forfait Ménage**
Pré² - Bureau de permanence 12m²	10€	20€	-	10€	20€	20€
Pré² - Salle de réunion 30m² (L'Yvie)	15€	25€	-	15€	25€	25€
Pré² - Salle de Réunion 35m² (La Calonne)	15€	25€	-	15€	25€	30€
Salle polyvalente 70m² avec équipements (La Touques 2)	30€	50€	-	30€	50€	50€
Salle polyvalente 100m² avec équipements et cuisine. (La Touques 1)	60€	100€	-	60€	100€	100€
Salle polyvalente complète 170m² avec équipement et cuisine. (La Touques 1 et 2)	90€	150€	-	90€	150€	150€
Boutique éphémère 25 m² de vente et 19 m² annexes	-	-	-		10€	-

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

(location à la semaine au minimum)						
Halles des Herbages – 315 m²	100€	150€	-	100€	150€	150€
Cinéma le Concorde	106€	162€	-	100€	160€	150€
Marché couvert – 356 m²	150€	200€	-	150€	200€	150€
Marché couvert – vaisselle	100€			100€		

TARIF STANDARD ACTUEL (TTC)				TARIF STANDARD A COMPTER DU 01/01/2027 (TTC)		
	½ journée	Journée	Forfait Ménage	½ journée	Journée	Forfait Ménage
Pré² - Bureau de permanence 12m²	20€	35€	20€	20€	35€	20€
Pré² - Salle de réunion 30m² (L'Yvie)	30€	50€	25€	30€	50€	25€
Pré² - Salle de Réunion 35m² (La Calonne)	35€	60€	30€	35€	60€	30€
Salle polyvalente 70m² avec équipements (La Touques 2)	70€	120€	50€	70€	120€	50€
Salle polyvalente 100m² avec équipements et cuisine. (La Touques 1)	90€	160€	100€	90€	160€	100€
Salle polyvalente complète 170m² avec équipement et cuisine. (La Touques 1 et 2)	180€	300€	150€	180€	300€	150€
Boutique éphémère 25 m² de vente et 19 m² annexes (location à la semaine au minimum)	-	-	-	-	20€	-
Halles des Herbages – 315 m²	200€	300€	-	200€	300€	150€
Cinéma le Concorde	318€	424€	-	310€	420€	150€
Marché couvert – 356 m²	350€	550€	-	350€	550€	150€
Marché couvert – vaisselle	100€			100€		
POM (Pôle de proximité municipal) Coworking				8€	12€	-
POM (Pôle de proximité municipal) Bureau individuel 12 m²				10€	15€	20€
POM (Pôle de proximité municipal) Salle de réunion 30 m²				30€	50€	25€

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

TARIF PROFESSIONNEL ACTUEL (TTC)				TARIF PROFESSIONNEL A COMPTER DU 01/01/2027 (TTC)		
	½ journée	Journée	Forfait Ménage	½ journée	Journée	Forfait Ménage
Pré² - Bureau de permanence 12m²	-	-	-	30€	50€	20€
Pré² - Salle de réunion 30m² (L'Yvie)	-	-	-	40€	70€	25€
Pré² - Salle de Réunion 35m² (La Calonne)	-	-	-	50€	85€	30€
Salle polyvalente 70m² avec équipements (La Touques 2)	-	-	-	100€	170€	50€
Salle polyvalente 100m² avec équipements et cuisine. (La Touques 1)	-	-	-	125€	225€	100€
Salle polyvalente complète 170m² avec équipement et cuisine. (La Touques 1 et 2)	-	-	-	250€	420€	150€
Boutique éphémère 25 m² de vente et 19 m² annexes (location à la semaine au minimum)	-	-	-	-	30€	-
Halles des Herbages – 315 m²	-	-	-	280 €	420€	150€
Cinéma le Concorde	-	-	-	435€	590€	150€
Marché couvert – 356 m²	-	-	-	490€	770€	150€
Marché couvert – vaisselle	-		-	100€		

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Manifestations d'intérêt public local où la mise à disposition gratuite d'une salle peut être accordée.	
Événements /Activités	**Conditions**
Permanence institutionnelle (ABF, CAUE, conciliateur de justice, élus local, FNATH, SPIP...	Ouverts à tous les habitants de la commune ou visant des publics spécifiques. Compatibilité avec les valeurs de la commune : développement durable, inclusion sociale, patrimoine bâti, culture, etc.).
Associations portant un projet solidaire/caritatif	Conditionné au dépôt d'un dossier
Assemblée général associative	Association adhérente a la structure par convention. Association d'intérêt communal Limité à une utilisation annuelle
Evènement soutenu par la commune	Avoir reçu un appui formel de la commune. Avoir un intérêt communal certain, telles que des actions relevant de la politique de la ville
Manifestation patriotique ou commémoratives	Pour les cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai, 14 juillet...)
Réunion politique en période préélectorale et électorale	Candidats déclarés en période électorale (6 mois avant le 1er jour du mois de l'élection), sous réserve du respect de l'ordre public

Grille des coûts forfaitaires applicable en cas de dommages ou manquements aux contrats d'occupations et règlement intérieur – Tarif actuel **S'applique à tous les usagers et dans tous les espaces y compris les espaces de circulations**		**Grille des coûts forfaitaires applicable en cas de dommages ou manquements aux contrats d'occupations et règlement intérieur – Tarif à compter du 01/01/2027** **S'applique à tous les usagers et dans tous les espaces y compris les espaces de circulations**	
Nature du dommage ou manquement constaté	**Coût forfaitaire facturé à l'usager (TTC)**	**Nature du dommage ou manquement constaté**	**Coût forfaitaire facturé à l'usager (TTC)**
Non nettoyage des sols ou des surfaces (hors usage normal)	150€ * (voir ménage tarif standard)	Non nettoyage des sols ou des surfaces (hors usage normal)	150€ * (voir ménage tarif standard)
Non nettoyage de la cuisine	100€	Non nettoyage de la cuisine	100€

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Grille des coûts forfaitaires applicable en cas de dommages ou manquements aux contrats d'occupations et règlement intérieur – Tarif actuel S'applique à tous les usagers et dans tous les espaces y compris les espaces de circulations		Grille des coûts forfaitaires applicable en cas de dommages ou manquements aux contrats d'occupations et règlement intérieur – Tarif à compter du 01/01/2027 S'applique à tous les usagers et dans tous les espaces y compris les espaces de circulations	
Abandon de déchets, poubelles non évacuées, absence de tri	25€	Abandon de déchets, poubelles non évacuées, absence de tri	25€
Dégradation légère d'un mur (salissure, trace non permanente)	50€	Dégradation légère d'un mur (salissure, trace non permanente)	50€
Dégradation nécessitant une remise en peinture partielle	100€	Dégradation nécessitant une remise en peinture partielle	100€
Dégradation indélébiles, brulures, rayures profondes	150€	Dégradation indélébiles, brulures, rayures profondes	150€
Dégradation d'équipements de cuisine (plaques, frigo, etc.)	150€ par élément	Dégradation d'équipements de cuisine (plaques, frigo, etc.)	150€ par élément
Négligence ayant causé une inondation mineure ou débordement	100€	Négligence ayant causé une inondation mineure ou débordement	100€
Dégradation des menuiseries	500€ par élément	Dégradation des menuiseries	500€ par élément
Dégradation d'équipement technique (radiateurs, sono, vidéo, extincteur, caméra, etc.)	500€ par élément	Dégradation d'équipement technique (radiateurs, sono, vidéo, extincteur, caméra, etc.)	500€ par élément
Table cassée ou inutilisable	100€ par élément	Table cassée ou inutilisable	100€ par élément
Chaise cassée ou inutilisable	50€ par élément	Chaise cassée ou inutilisable	50€ par élément
Store cassé ou inutilisable	25€ par élément	Store cassé ou inutilisable	25€ par élément
Vaisselles manquantes, détériorées	5€ par élément	Verre manquant, détérioré	3€
		Assiette manquante, détériorée	4€
		Couvert manquant, détérioré	2€
Perte de clé ou de badge d'accès	100€ par élément	Perte de clé ou de badge d'accès	100€ par élément
Non restitution de clé ou badge d'accès dans les délais	50€	Non restitution de clé ou badge d'accès dans les délais	50€
Non-respect des horaires de départ entraînant des pénalités	50€/½ heure entamée	Non-respect des horaires de départ entraînant des pénalités	50€/½ heure entamée

SEDI 00700 UZES (1102) - Réf. 999955

Déclenchement par erreur ou usage abusif d'un système d'alarme	100€	Déclenchement par erreur ou usage abusif d'un système d'alarme	100€
Sous-location ou usage non-conforme	200€	Sous-location ou usage non-conforme	200€
Présence d'animaux non autorisés	25€	Présence d'animaux non autorisés	25€
Odeurs persistantes nécessitant un traitement spécifique	50€	Odeurs persistantes nécessitant un traitement spécifique	50€
Trou ou perçage non autorisé dans les murs	50€	Trou ou perçage non autorisé dans les murs	50€
Usage excessif d'eau ou d'électricité entraînant un surcoût anormal	150€	Usage excessif d'eau ou d'électricité entraînant un surcoût anormal	150€
Toute autre dégradation non listée mais constatée	Sur devis	Toute autre dégradation non listée mais constatée	Sur devis

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTE** les tarifications tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération
- **ABROGE** les délibérations DEL2026_01_10 fixant les tarifs d'utilisation des espaces commerciaux Place Foch et DEL 2025_09_03 modifiant les tarifs d'utilisation des salles du Pré²
- **SUPPRIME** les tarifs de location des salles de la DEC2022_01_05
- **PRECISE** que les tarifs autres que la location des salles de la DEC2022_01_05 restent en vigueur

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU

Le Maire

Jérémy ROSEAU

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

REÇU LE :

25 SEP. 2026

SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355